

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA				
Compte rendu de la réunion du 15 décembre 2005				
Date: 15/12/05	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 9/02/06	

Documents préparatoires adressés par courrier (CD ROM):

- Synthèse du document d'objectifs du site « Rivière et gorges du Loup » (N° FR9301571) au titre de la Directive Habitat et au titre de la Directive Oiseaux (site « Préalpes de Grasse » N° FR9312002).

<u>Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):</u>

Synthèse générale du DOCOB du site « Rivière et gorges du Loup » (volets habitat et oiseaux) :

- Volet A Orientations générales
- Volet B Fiches habitats et fiches espèces
- Carte générale du périmètre du site
- Ensemble des cartes du DOCOB

Documents diffusés en séance :

- Etude des zones prioritaires de conservation de la biodiversité de la région Provence Alpes Côte d'Azur : phase 1

Documents déposés sur l'espace CSRPN :

- Présentation du DOCOB des sites « Rivière et gorges du Loup » et « Préalpes de Grasse »
- Présentation de l'étude « biodiversité région PACA »
- Présentation de l'étude IMEP/ECOMED sur Gouffeia arenarioides

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis N° 2005 3
- Avis du rapporteur
- Programme de travail prévisionnel 2006

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 novembre 2005
- Présentation de l'étude Conseil Régional : « Priorités de conservation de la biodiversité en PACA »
- Programme NATURA 2000 :
 - ✓ Pour avis: le document d'objectifs du site « Rivière et gorges du Loup » (N° FR9301571) au titre de la Directive Habitat et au titre de la Directive Oiseaux (site « Préalpes de Grasse » N° FR9312002): partie inventaires / enjeux / objectifs / mesures de gestion.
- Le point sur une espèce de la directive : Gouffeia arenarioides
- Programme de travail 2006

Étaient présents les membres du CSRPN:

M. BARBERO M. M. MEURET M. Mme BELLAN-SANTINI D. (le matin) M. MOUTTE P. M. ALZIAR G. M. ROUSSET C.

M. CHEYLAN G. (l'après midi) M. KOUYOUMONTZAKIS G.

M. DUMONT B.
M. CHAPPAZ R.
M. COSSON E. (le matin)
M. MAUREL N.
M. GRILLAS P.
M. QUEZEL P.
M. WIDAL E.

Mme BERNARD-LAURENT A.

Membres du CSRPN non présents :

M. MEDAIL F. (excusé)
M. FRANCOUR P (excusé)
M. VERLAQUE M. (excusé)
M. ORSINI P. (excusé)
M. DALMAS J.P.

Également présents:

Conseil Régional : M. GONDOLO P. (le matin)

DIREN: Mme PICHOU M.; Mme MEYER D.; M. HARENS D.

ONF 06: M. OFFERHAUS B.; M. DEPETRIS W.; M. KULESZKAW.; Mme FRACHON C.

M.PELLEGRIN G. (DDAF 06); M. BOUTIN J. et QUELIN L. (GEP); M. NOBLE V. (CBNP); M. BAUMEL A. (IMEP)et

AUDA P. (ECOMED) en fonction des points trait éginistère de l'Ecologie et du Développement Durable

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 22 novembre 2005 est adopté sans modifications. E. Cosson transmettra directement à l'opérateur des remarques complémentaires concernant les chiroptères.

2. Présentation de l'étude : « Priorités de conservation de la biodiversité en PACA »

Dans le cadre des nouvelles attributions des Conseils Régionaux en matière de Réserves Naturelles Régionales, le service Environnement du Conseil Régional PACA a confié au CEEP et au CBNP la mission d'une analyse des enjeux prioritaires pour la région en matière de conservation. L'objectif de cette étude est de disposer d'un cadre rigoureux qui permette au Conseil Régional d'examiner le bien fondé des demandes et projets de RNR sous un angle scientifique.

La méthode appliquée est présentée par Virgile NOBLE (CBNP) et L. QUELIN (CEEP) (dossier diffusé en séance ; diaporama déposé sur l'espace privé CSRPN). La présentation vise une information du CSRPN sur la démarche générale et la méthode retenue.

La méthode a consisté en l'identification , à partir de différents listes d'espèces patrimoniales et l'application de critères de tri, d'espèces dites « de responsabilité régionale ». Pour les habitats, la proposition repose pour une grande part sur le dire d'experts. La liste invertébrés n'est pas finalisée et sera présentée ultérieurement. La suite de la démarche doit permettre un croisement cartographique entre la localisation des enjeux patrimoniaux les plus forts et les territoires non protégés.

Les observations du CSRPN sont de plusieurs ordres :

En ce qui concernent la démarche et la terminologie retenues, il y a une source de confusion autour des notions de « liste régionale » et de « responsabilité régionale »:

- Les listes établies dans le cadre de cette étude restent des listes « internes », établies pour un usage précis. Elles n'ont aucune valeur juridique. Elles risquent cependant d'être interprétées et réutilisées dans un sens plus large. Le CSRPN a projeté de réfléchir sur la pertinence de la proposition de listes rouges régionales, suivant les groupes, à partir de ce qui existe et d'une clarification de la démarche d'élaboration/validation. La méthodologie mise en œuvre ici pourra être requestionnée à cette occasion. Les auteurs insistent sur la dimension évolutive de la proposition.
- La notion de responsabilité régionale ne repose sur aucune base juridique. Elle risque même, à être comprise dans un sens trop restrictif, d'entraîner un oubli des obligations légales qui portent sur toutes les espèces protégées. Les auteurs expliquent qu'il s'agit d'une approche de communication dans le but de développer une conscience patrimoniale chez les élus.

En ce qui concerne les critères, la notion de régression est intéressante. La notion d'habitat d'espèces utilisée pour les invertébrés, qui permet une approche synthétique, peut également être utilisée pour les vertébrés.

En ce qui concerne les résultats, il apparaît qu'un certain nombre d'espèces très importantes ne figurent pas dans les espèces sélectionnées. Des corrections sont nécessaires. Les membres du Conseil sont appelés à faire part de leurs observations par courriel (ou courrier) aux responsables de l'étude : h.michaud@cbnmed.org lionel.quelin@wanadoo.fr

D'une façon générale, le sentiment de maladresse est partagé. La création d'une nouvelle strate de critères et d'intervention peut être source de confusion. Plusieurs interventions soulignent l'intérêt de mieux s'appuyer sur les compétences régionales, les partenaires de la conservation, les outils existants (les ZNIEFF, les différents outils réglementaires, etc..) ou de complémenter les moyens pour les espèces mal représentées dans les listes officielles (ex : entomologie, mollusques).

Le CSRPN, qui doit se prononcer sur les projets de RNR, souhaite qu'il soit tenu compte de ces remarques. Une consultation pour avis devra s'appuyer sur une présentation détaillée, avec communication d'un document suffisamment de temps à l'avance.

3. <u>Présentation de la partie Inventaires / Enjeux / Objectifs / Mesures de gestion du document d'objectifs partiel du site « Rivière et gorges du Loup » (N° FR9301571) au titre de la Directive Habitat et au titre de la Directive Oiseaux (site « Préalpes de Grasse » N° FR9312002)</u>

Opérateur : Office National des Forêts – Agence départementale des Alpes Maritimes Rapporteur scientifique : M. ALZIAR

Le projet de document d'objectifs (partie inventaires / enjeux / objectifs / mesures de gestion) du site « Rivière et gorges du Loup » (N° FR9301571) au titre de la Directive Habitat et au titre de la Directive Oiseaux (site « Préalpes de Grasse » N° FR9312002) est présenté par l'équipe de l'ONF 06 (M. DEPETRIS, M. KULESZKA, M. OFFERHAUS, Mme FRACHON) sous forme d'un diaporama Powerpoint) complété par une projection de diapositives (présentation des habitats et espèces) et l'ensemble des cartes. Ce diaporama présente :

- Les caractéristiques générales du site
- les périmètres
- La liste des habitats et habitats d'espèces
- La liste des espèces (animales, végétales et oiseaux)
- La définition des enjeux
- Les objectifs de conservation et de gestion
- Une synthèse des mesures de gestion proposées

Principales remarques, observations et demandes de modification des membres du CSRPN:

- 1. Le faciès à charme devra être ajouté dans la liste des habitats
- 2. La description des étages bioclimatiques devra être complétée par un étage thermoméditerranéen
- 3. Les membres du comité précisent qu'il n'y a pas de corrélation entre étages de végétation et séries de végétation. La page 3 du document de synthèse devra être corrigée
- 4. Le terme « Série méditerranéenne du chêne pubescent » (page 3 du document de synthèse) devra être remplacé par « Série mésoméditerranéenne du chêne pubescent »
- 5. L'habitat 92 A0 devra être complété par le faciès à charme
- 6. Concernant « Tandonia sp » du groupe des mollusques, il devra être précisé que l'espèce n'est pas encore décrite (page 17 du document de synthèse)
- 7. Le DOCOB devra mieux intégrer les habitats d'espèces qui devront être précisément identifiés (exemple de la sapinière considérée comme habitat d'espèce).
- 8. Le tableau synthétique des habitats devra être complété par les indicateurs de représentativité et d'état de conservation, ceci afin de faciliter la mise à jour du FSD par la DIREN.

En conclusion, les membres du comité soulignent à l'unanimité la qualité du travail réalisé et félicitent l'opérateur, notamment par rapport aux divers documents et cartes produits pour l'élaboration du DOCOB.

M. COSSON précise qu'il adressera par écrit quelques remarques concernant le volet chiroptères. M. ALZIAR, rapporteur scientifique du site, confirme la qualité du travail et des documents produits et précise que son avis a fait l'objet d'un rapport écrit officiel (voir pièce jointe N°2). Il souligne notamment l'intérêt du travail réalisé sur certains groupes comme les Bryophytes. En complément, M. BARBERO précise que l'habitat 32 60 (rivières des étages planitiaires à montagnard) est particulièrement bien décrit, notamment au niveau des mousses, tufs et travertins.

Plus globalement, par rapport aux enjeux de ce site, les membres du comité s'interrogent sur les problématiques de fréquentation des sites de rivière par les activités comme le canyoning, l'escalade, le parapente, le kayak ou la simple baignade qui peuvent engendrer de graves perturbations des habitats et des espèces, souvent aggravées pour les sites péri-urbains. Cette problématique peut d'ailleurs être étendue au littoral (exemple des Calanques). Sur ce thème transversal à un nombre important de sites, les membres du comité suggèrent de réunir un groupe de travail afin de recenser de manière globale l'ensemble des problèmes rencontrés et les mesures à proposer. A partir de ce travail, une communication pourrait être envisagée au niveau national, par exemple auprès des fédérations sportives ou à un niveau plus local, auprès des élus.

<u>Décision du CSRPN (Cf Avis N° 2005-3 joint)</u>: le Conseil, compte tenu des remarques précédentes, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et modification du DOCOB. Les membres du comité mandatent M. BARBERO et M. ALZIAR pour valider le document final.

4. Le point sur une espèce de la directive : Gouffeia arenarioides

Alex BAUMEL (IMEP) et Pascal AUDA (ECOMED) présentent leur étude sur Gouffeia arenarioides, réalisée dans le cadre d'un master professionnel. Le diaporama (disponible sur espace CSRPN) présente les questionnements sur l'écologie et la vulnérabilité de l'espèce ainsi que les premiers résultats, l'objectif étant de donner des réponses pour une meilleure gestion conservatoire.

Les membres du conseil apportent des éléments de connaissance, de compréhension ou de questionnement sur l'espèce : granulométrie, hydrométrie de surface, carnets de terrain de R . Molinier, répartition (absence des îles), etc.

5. Programme de travail 2006

L'analyse des dossiers à examiner en 2006 (Cf. document joint) fait apparaître un besoin prévisionnel minimum de 6 réunions plénières. Le conseil confirme l'intérêt de l'examen des sujets et dossiers pressentis. En revanche, il faut étudier une forme de travail qui permette d'alléger la présentation des dossiers NATURA 2000 devant l'assemblée plénière.

En ce qui concerne l'examen des DOCOB, le rôle du rapporteur doit être renforcé. Des groupes de travail sont proposés pour examiner la partie « inventaires ». Les DOCOB seront ensuite présentés plus rapidement et en une seule fois (Inventaires et mesures de gestion) pour validation finale. Chaque réunion devrait ainsi permettre d'examiner 2 à 3 sites. Les groupes de travail principaux sont calés sur les régions biogéographiques : GT méditerranéen ; GT alpin. Sont envisagés également, et à préciser en fonction des besoins, les groupes de travail « zones humides et corridors fluviaux » ; « littoral et interface ». Chaque membre du CSRPN peut s'inscrire dans les groupes de son choix. Pour NATURA 2000, le secrétariat des groupes de travail est assuré par la DIREN. La présence aux réunions de groupes n'exclue pas la présence aux réunions du conseil, seul habilité à valider les DOCOB.

Compte tenu de cette organisation, il est proposé de prévoir 3 CSRPN dans le premier semestre et 2 CSRPN sur le second semestre :

Réunion 1 : jeudi 9 février 2006Réunion 2 : jeudi 30 mars 2006

Réunion 3 : fin mai 2006

- Réunion 4 : début octobre 2006

Réunion 5 : fin novembre 2006

6. Questions diverses

- Plusieurs sites, initialement traités par A. Lavagne n'ont plus de rapporteur. Il s'agit des DOCOB de : Mercantour ; Grand Coyer ; Dormillouse ; Laverq. Avec l'accord du Conseil, M. Barbero propose de reprendre cette mission.

- Le premier CSRPN 2006 permettra de faire le point sur la mission de rapporteur, la liste et la désignation des rapporteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h

Secrétaire de séance : DIREN le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

La prochaine réunion est fixée le 9 février 2005 à partir de 9 h 30, à la DIREN

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel PACA

Programme de travail annuel 2006 - présenté le 15/12/05



Champ de compétence :

D'après la loi : « Article L411-5 du Code de l'Environnement »

Le CSRPN peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel.

Précisé par le décret : « Art. R.* 211-20 »

Outre les cas de consultation obligatoire prévus par la réglementation en vigueur, le CSRPN peut être saisi pour avis sur :

- « 1° La valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour :
- « 2° Les propositions de listes régionales d'espèces protégées;
- « 3° La délivrance d'autorisations portant sur des espèces protégées;
- « 4° Les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats;
- « 5° Toute question relative au réseau Natura 2000.

Complété et commenté par la circulaire du 26/10/2004

En PACA:

- ✓ Les besoins les plus importants concernent le programme NATURA 2000 (DOCOB, mesures de gestion, points méthodologiques, cahiers des charges, etc.......): le nombre de dossiers de DOCOB va s'accroître sur les prochaines années (objectif 2010 : 120 sites sur PACA, soit une moyenne de 25 dossiers/an).
- ✓ Les nouvelles procédures liées aux Réserves naturelles nationales, Réserves naturelles régionales, évaluation des incidences d'aménagements en site NATURA 2000 : pas de quantification précise du nombre de dossiers.
- ✓ Intérêt confirmé des temps d'approfondissements thématiques: échanges de connaissance sur une espèce ou un habitat naturel; aménagement spécifique; point méthodologique; présentation d'une politique thématique, réflexions stratégiques.

Le tableau joint présente le programme prévisionnel.

Fréquence des réunions

Le décret fixe deux réunions/an au minimum. Cette base peut être complétée en fonction des besoins :

- soit par des réunions plénières supplémentaires (elles peuvent être convoquées à la demande du préfet de Région, du président du Conseil Régional ou à la demande d'au moins la moitié des membres)
- soit par la tenue de groupes de travail appropriés

L'analyse des besoins régionaux implique un grand nombre de réunions pour l'année 2006, notamment pour l'examen des dossiers NATURA 2000. Le CSRPN décide de la mise en place de groupes de travail qui prépareront le travail en examinant la partie inventaires des DOCOB. Compte tenu de cette organisation, il est proposé de prévoir 5 réunions sur l'année 2006 (3 CSRPN dans le premier semestre et 2 CSRPN sur le second semestre).

- Réunion 1 : jeudi 9 février 2006

- Réunion 4 : début octobre 2006

- Réunion 2 : jeudi 30 mars 2006

- Réunion 5 : fin novembre 2006

- Réunion 3 : fin mai 2006

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

programme de travail annuel : besoins prévisionnels 2006 - 12/12/05 -

SUJET	CALENDRIER
NATURA	
Approbation des DOCOB: 7 (+2?) pour avis, prêts en 2006 (Inventaires seuls ou inventaires + gestion); 3 (+2?) pour info sur mesures de gestion (orientations, priorités, exemples mesures,)	Tout 2006
Infos générales et actualités	régulièrement
Cahier des charges rapporteur et désignation des rapporteurs	1er CSRPN 2006
manquants; Info sur Cahiers des charges CCIB/DOCOB	
Mise à jour des listes habitats/espèces (info)	1 ^{er} CSRPN 2006
Analyse à partir des FSD et bilan PACA	Mi 2006 ?
PROCEDURES OBLIGATOIRES	
Réserves naturelles nationales	
- travaux en RN de Crau	
- projet RNN Vigueirat	
Réserves naturelles régionales :	
- Conseil Régional/CBN/CREN pour avis (info 15/12/05)	?
- étude dossiers ?	
Evaluation incidences:?	
ECHANGES THEMATIQUES	
Espèces : Politiques, programmes, études, connaissance	
Listes rouges : info sur existant et stratégie régionale	2ème CSRPN 2006
Plans de conservation et programmes LIFE : info sur existant et stratégie	2ème CSRPN 2006
régionale (les programmes en cours, les enjeux et projets)	
ESPECES PROTEGEES : Révision de la liste régionale des espèces végétales	
Etude Vipère d'Orsini	
Autres espèces ou habitats directives	
Protocoles de suivi habitats et espèces (GT?)	
Organisation régionale des données naturalistes ; Bases de données	
Aménagements	
Eoliennes et milieux naturels?	
Suivi plaine des Maures	
ZNIEFF	
Suivi programme de communication	
DOSSIERS DIVERS	
Plans de gestion (PAM, CREN,)	

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 15/12/2005 : Pièce jointe N°2

AVIS DU RAPPORTEUR A L'ATTENTION DES MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE REGIONAL

DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000 "RIVIERE ET GORGES DU LOUP" (ALPES-MARITIMES, FR 9301571 [PSIC] et FR 93120002 [ZPS])

Au cours de l'établissement du document d'objectif, l'opérateur, l'office national des forêts de Nice, m'a régulièrement tenu au courant sous les formes suivantes :

- 1° Participation à deux réunions de concertation du comité de pilotage.
- 2° Deux réunions avec les principaux rédacteurs du document d'objectif (W. Depetris, V. Kuleszka, C. Frachon et B. Offerhaus).
- 3° Une sortie sur le terrain avec deux membres de l'office national des forêts (C. Frachon et B. Offerhaus).
- 4° L'envoi de données à l'opérateur.
- 5° Enfin une relecture du document provisoire (tomes 1 et 2) avec un envoi de remarques et corrections le concernant.

La partie analytique du document est parfaitement développée et renseignée. Il faut notamment souligner la qualité de la description des habitats et le signalement des Bryophytes d'intérêt patrimonial, rarement prises en compte en général.

J'ai cependant fait remarquer que même si une zone ZPS est concernée, beaucoup de citations d'espèces d'oiseaux me semblaient hors de propos ; en effet plusieurs sont affectées du mot "passage" dans le tableau de celles relevant de l'annexe 1 ; or le site, étroit, linéaire et généralement encaissé, n'est pas réellement concerné. D'autre part dans le tableau "autres espèces d'oiseaux" qui occupe deux pages, on note des espèces qui, bien que protégées, ne font qu'alourdir le document et compte tenu de leur banalité dans toute l'Europe ou presque (Merle noir, Geai des chênes et même Pie bavarde et Pigeon biset ...) et surtout décrédibiliser un tel travail. A l'inverse le site abrite un grand nombre de Coléoptères (et autres ordres d'insectes) certes non protégés mais souvent d'un intérêt patrimonial certain qui auraient mérité d'être listés.

Les observations sur les menaces qui pèsent sur la conservation des habitats et des espèces du site sont parfaitement définies avec la mise en exergue des plus prégnantes à savoir la surfréquentation de la partie médiane due à des activités dites sportives diverses et qui ne pourront guère être maîtrisées que par des réglementations plus ou moins coercitives. Ceci concerne à la fois la partie gorge du site et les cavités naturelles facilement accessibles. Il est d'ailleurs apparu lors des réunions de concertation, que plusieurs maires attendaient une aide dans le cadre de Natura 2000 pour la résolution de ce type de problèmes.

Le document fait aussi bien ressortir les contradictions patentes qui se manifestent dans la partie basse entre un urbanisme dense à protéger des crues et une ripisylve des plus intéressantes à sauvegarder.

Une grande place a été accordée aux activités agro-pastorales, pourtant peu présentes sur le site. J'ai formulé deux remarques. L'une concerne le brûlage dirigé cité de nombreuses fois : j'ai demandé à l'opérateur de supprimer toute mention de cette technique dont on ne connaît pas vraiment les conséquences à terme, et, de plus parfaitement inutiles sur ce site. L'autre concerne l'apiculture, activité réellement adaptée au site ; ici encore il n'est pas évident que favoriser les pelouses (code EUR 15 : 6210) et les prairies (code 3822), au détriment des fruticées à lavande, dorycnie et romarin, plantes éminemment mellifères soit une action justifiée.

A plusieurs reprises il est évoqué une réunion ou, au moins, une gestion commune des deux sites voisins, le Loup et les Préalpes de Grasse (FR9301570) ; ceci semble être une idée à retenir pour les oiseaux et les milieux cavernicoles, la partie fluviale proprement dite restant très spécifique dans les parties moyenne et basse du cours d'eau.

En conclusion je suggère aux membres du comité scientifique régional de valider ce très bon document sous réserve des quelques modifications suggérées ci-dessus et qui seront probablement apportées par l'auteur d'ici sa présentation.

ALZIAR Gabriel, rapporteur Muséum d'Histoire Naturelle 60 boulevard Risso 06300 Nice